

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 11-2025 amendant le règlement numéro 01-2025**, décrétant la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

Ledit règlement 11-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 2 octobre 2025 et est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 2 octobre 2025.

Claude Piché  
Directrice des finances et  
greffière-trésorière adjointe

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 2 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 octobre 2025.

Claude Piché  
Directrice des finances et  
greffière-trésorière adjointe